Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JANVIER 1959

Nº 108

SOMMAIRE

Col. Fondation Jean-Jaurès

DÉCISIONS :

■ DU 50e CONGRES NATIONAL
(Issy-les-Moulineaux - 11 au 14 septembre 1958) 3

■ DU CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE
(Issy-les-Moulineaux - 4 décembre 1958) 11

■ DU CONSEIL NATIONAL
(Puteaux - 26 octobre 1958) 13

■ DU COMITE DIRECTEUR
(Du 14 septembre au 3 décembre 1958) 15

■ DU BUREAU DU PARTI
(Du 24 septembre au 12 décembre 1958) 19

■ DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS .. 21

■ LE PROCHAIN CONSEIL NATIONAL
(Note du Secrétariat) 24

LE 50ÈME CONGRES NATIONAL

VOTES ET RÉSOLUTIONS

Le 50me Congrès National s'est tenu à Issy-les-Moulineaux Salle des Fêtes, les 11, 12, 13 et 14 Septembre 1958

ORDRE DU JOUR DU CONGRES

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut adopté par le Congrès :

● **Examen des Rapports statutaires.**

— *Rapport général d'activité ;*
— *Rapport de la Commission Nationale des Conflits ;*
— *Rapport de la Commission Nationale de Contrôle.*

● **Demandes de réintégration.**

● **Situation politique générale (Internationale ; Outre-Mer ; Intérieure ; Référendum).**

● **Election des organismes centraux :**

— *Comité Directeur ;*
— *Commission Nationale des Conflits ;*
— *Commission Nationale de Contrôle ;*
— *Commission Féminine Nationale.*

***

REPRESENTATION DES FEDERATIONS DANS LES ASSEMBLEES NATIONALES DU PARTI EN 1959

Le Congrès a adopté le texte suivant :

Vu l'article 24 du règlement du Parti, décide que les mandats des Fédérations, dans les Assemblées nationales du Parti 1959, seront calculés sur la base de 25 cotisants à 12 timbres. »

***

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

Le rapport ci-après de la Commission de Vérification des mandats a été adopté à l'unanimité à mains levées :

— Ayant pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1957 :

— s'étant assurée que le calcul du nombre de Mandats et Délégués pour nos Assises Nationales, en 1958, a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos Statuts et à la décision du 49e Congrès National de faire ces calculs sur la base de 25 cotisants à 12 timbres ;

— ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire Administratif ;

— s'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs Mandats et Délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations;

Vous demande de valider les Mandats et Délégations indiqués ci-dessous :

DELEGUES AU 50e CONGRES	377
MANDATS 1958	4.024

Faisaient partie de cette Commission les camarades :

BIDET André (Tunisie) ; *AUZANNEAU Raoul* (Deux-Sèvres) ; *GUESDON* (Seine-Maritime).

***

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE RAPPORTS DES COMMISSIONS DE CONTROLE ET DES CONFLITS

A la suite de la discussion ces différents Rapports ont été adoptés :

● **à l'unanimité, à mains levées pour les Rapports de la COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS et de la COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE.**

● **par 3146 mandats contre 598.**

136 abstentions, 92 absents et 52 ne prenant pas par au vote en ce qui concerne le **Rapport Général d'activité.**

Ci-dessous résultat détaillé des votes émis par les Fédérations.

ONT VOTE POUR :

AIN : 11 ; AISNE : 10 ; ALGER : 23 ; ALLIER : 27 ; HAUTES-ALPES : 4 ; ALPES-MARITIMES : 5 ; ARDECHE : 9 ; ARDENNES : 17 ; ARIEGE : 22 ; AUBE : 7 ; AUDE : 67 ; AVEYRON : 14 ; BONE : 7 ; BOUCHES-DU-RHONE : 386 ; CALVADOS : 3 ; CANTAL : 8 ; CHARENTE-MARITIME : 28 ; CHER : 10 ; CONSTANTINE : 13 ; CORREZE : 12 ; CORSE : 12 ; COTE-D'OR : 14 ; COTES-DU-NORD : 7 ; CREUSE : 16 ; DORDOGNE : 56 ; DOUBS : 28 ; DROME : 17; EURE 4; EURE ET LOIR : 6 ; FINISTERE : 13 ; GARD : 12; HAUTE-GARONNE : 72 ; GIRONDE : 82 ; HERAULT 60 ; ILLE-ET-VILAINE : 17 ; INDRE : 30 ; INDRE-ET-LOIRE : 16 ; JURA : 19 : LA GUADELOUPE : 43 ; LANDES : 46 ; LOIR-ET-CHER : 21 ; LOIRE : 20 ; HAUTE-LOIRE : 9 ; LOIRE-ATLANTIQUE : 25 ; LOIRET : 9 ; LOT : 5 ; LOT ET GARONNE : 19 ; MADAGASCAR : 6 ; MANCHE : 18 ; MARNE : 15 ; MAROC : 3 ; MARTINIQUE : 26 ; MEURTHE ET MOSELLE : 7 ; MORBIHAN : 20 ; NORD : 361 ; OISE : 13 ; ORAN : 29 ; PAS-DE-CALAIS : 419 ; PUY-DE-DOME: 26 ; BASSES-PYRENEES : 18 ; HAUTES-PYRENEES : 21 ; PYRENEES-ORIENTALES : 60 ; BAS-RHIN : 16; HAUT-RHIN : 35 ; RHONE : 19 ; HAUTE-SAONE : 3; SAONE ET LOIRE : 24 ; SARTHE : 7 ; SAVOIE : 11 ; SEINE : 179 ; SEINE-MARITIME : 27 ; SEINE ET MARNE : 16 ; SEINE ET OISE : 85 ; DEUX SEVRES: 10 ; SOMME : 56 ; TARN : 34 ; TARN ET GARONNE: 9 ; TUNISIE : 5 ; VAR : 75 ; VAUCLUSE : 9 ; VIENNE : 6 ; HTE-VIENNE : 99 ; VOSGES : 4 ; YONNE : 14. (Total : 3146).

ONT VOTE CONTRE :

AISNE : 22 ; ALLIER : 9 ; HTES-ALPES : 1 ; ALPES-MARITIMES : 2 ; ARDECHE : 11 ; ARDENNES: 12 ; ARIEGE : 12 ; AUBE : 6 ; AUDE : 1 ; AVEYRON: 4 ; CALVADOS : 6 ; CHARENTE-MARITIME : 6 ; CHER : 10 ; CORSE : 4 ; COTE-D'OR : 3 ; COTES-DU-NORD : 24 ; CREUSE : 3 ; DORDOGNE : 14 ; DOUBS 2 ; EURE : 2 ; EURE-ET-LOIR : 3 ; FINISTERE : 34 ; GARD : 44 ; HTE-GARONNE : 34 ; GIRONDE : 18 ; INDRE ET LOIR : 3 ; JURA : 5 ; LOIRET : 4 ; LOT : 6 ; MANCHE : 2 ; MARNE : 3 ; MAROC : 3 ; MEURTHE ET MOSELLE : 15 ; MORBIHAN : 7 ; NORD : 53 ; PUY-DE-DOME : 9 ; BASSES-PYRENEES : 7 ; PYRENEES-ORIENTALES : 5 ; BAS-RHIN : 2 ; RHONE : 6 ; HTE-SAONE : 3 ; SARTHE : 12 ; SAVOIE : 5 ; HTE-SAVOIE : 15 ; SEINE : 89 ; SEINE-MARITIME : 9 ; SEINE ET MARNE : 2 ; SEINE ET OISE : 21 ; DEUX-SEVRES : 3 ; SOMME : 14 ; TUNISIE : 1 ; VAUCLUSE : 4 ; VIENNE : 1 ; VOSGES : 1 ; YONNE : 1. (Total : 598).

ABSTENTIONS :

ALLIER : 4 ; ALPES-MARITIMES : 6 ; AUBE : 3 ; AVEYRON : 1 ; CHER : 1 ; CREUSE : 1 ; EURE : 2 ; FINISTERE : 1 ; GARD : 2 ; GERS 19 ; GIRONDE : 6 : HERAULT : 12 ; LOIRET : 1 ; MAINE ET LOIRE: 9 ; MARNE : 22 ; HTE MARNE : 5 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 3 ; NORD : 15 ; OISE : 10 ; BAS-RHIN : 1 HAUT-RHIN : 4 ; RHONE : 4 ; SAVOIE 1 ; SEINE : 18 ; SEINE ET MARNE : 3 ; DEUX-SEVRES : 1 ; VAUCLUSE : 1. (Total : 136).

ABSENTS :

BASSES-ALPES : 10 ; BELFORT : 11 ; CHARENTE : 16 ; MAYENNE : 7 ; MOSELLE : 6 ; NIEVRE : 19 ; ORNE : 6 ; REUNION : 5 ; VENDEE : 12. (Total : 92).

NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

ISERE : 52.

NOTA : 1° La Fédération de la Moselle, absente au moment du vote, a déclaré vouloir voter POUR.

2° La Fédération de Belfort, dont les onze mandats sont portés absents, a fait savoir après le vote sa volonté de voter « POUR ».

COMMISSION DE REINTEGRATION

Sur rapport de Rémy SICARD, Secrétaire de la Commission Nationale des Conflits, au nom de la Commission de Réintégration désignée par le Congrès et composé des camarades GUILMOTEAU (Alpes-Maritimes), ROUZAUD, (Tarn), TYTGAT (Nord) AUZANNEAU (Deux-Sèvres), HORNUNG (Rhône), BEAUMONT (P.-de-C.), CASSAGNE (Gironde), MATRAJA (Bouches-du-Rhône), le Congrès a pris les décisions suivantes à mains levées :

1°) CAS MAURICE PRESSOUYRE :

Demande de réintégration rejetée à l'unanimité.

2°) CAS ANDRE PHILIPP :

Demande de réintégration rejetée à une très forte majorité.

***

QUESTIONS RENVOYEES AU COMITE DIRECTEUR

Les motions et textes suivants ont été renvoyés par le Congrès au Comité Directeur :

— *Code de civisme démocratique ;*
— *Problèmes posés aux Socialistes dans l'époque contemporaine ;*

(*Rapports avec autres formes de l'organisation ouvrière - Commissions d'étude sur la doctrine du Parti*) ;

— *Amnistie à Madagascar ;*
— *Grâce de Wilson (cour d'Alabama) ;*
— *Commission d'Etude sur les événements de mai et juin* 1958.

***

MOTION DE POLITIQUE INTERNATIONALE

(*Texte adopté à l'unanimité*)

LE Congrès fait sien le texte préparé par la Commission Internationale unanime les 3 et 4 mai dernier et rappelle ses principales préoccupations en matière de politique étrangère :

— Respect du droit et des traités, participation de la France aux travaux de l'ONU dont certains articles de la Charte devraient être réformés.

— Effort accru en vue du désarmement selon la formule traditionnelle du Parti : « Ni contrôle sans désarmement, ni désarmement sans contrôle ; mais progressivement tout le désarmement contrôlable ».

— Arrêt contrôlé des expériences nucléaires pour un délai de 2 ans, chaque Etat reprenant ensuite sa liberté si aucun accord n'est intervenu entre temps pour l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires.

— Réalisation, comme première mesure d'application d'un traité de désarmement, d'un dégagement militaire de certaines régions de contact ou de tension, étendu progressivement à d'autres régions et caractérisé par des réductions contrôlées d'effectifs ou d'armements, sous la condition du maintien en Europe continentale de contingents américains et britanniques.

— Poursuite de la construction européenne, adaptation de l'économie française au Marché Commun sans renoncer à étendre la collaboration économique aux Pays membres de l'O.E.C.E.

— Accentuation de l'effort en faveur des Pays sous-développés en dotant leurs territoires de l'infrastructure nécessaire, en leur permettant d'écouler leur production à des prix normaux, en stabilisant le cours mondial des principales matières premières.

Cette politique de Paix suppose dans le même temps :

— Le maintien de notre système de Sécurité collective au sein de l'O.T.A.N. ;

— Des tentatives constantes de règlement, par des rencontres appropriées, des différends internationaux ;

— Un développement des échanges économiques et culturels entre l'Est et l'Ouest.

Mais le Congrès tient à réaffirmer une fois de plus que l'essentiel demeure une Paix désarmée, sans laquelle il ne peut exister dans le monde ni liberté totale pour les peuples et les individus, ni espoir pour les générations futures, ni plein épanouissement des ressources de l'esprit humain.

⁂

POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

(Texte adopté à l'unanimité)

DANS les circonstances actuelles et pour l'immédiat, le Parti Socialiste considère que la définition détaillée d'un programme économique et social qui prendrait l'aspect d'un catalogue énumératif est superflue : les idées retenues par les deux précédents Congrès Nationaux restent valables. Corrigées et complétées par les résultats des travaux de la Conférence Nationale d'Informations des 3 et 4 mai 1958, elles forment l'essentiel du programme que le Parti entend soutenir au cours des prochaines consultations électorales.

Cependant, il faut constater que si le Parti a réussi, au cours des dix dernières années, à améliorer de façon importante les conditions de vie du monde du travail, en revanche il a été freiné par les événements dans sa volonté de modification des structures économiques. Il importe donc d'entreprendre un examen plus général de ces positions dans ces deux domaines.

Il doit :

1° *Examiner si l'étendue respective du secteur nationalisé et du secteur libre correspond bien aux besoins de l'économie française et si des adaptations ou des extensions des Nationalisations ne sont plus nécessaires, notamment compte tenu des expériences étrangères.*

2° *Assurer la continuité de l'expansion, dans le domaine industriel comme dans le domaine agricole, sur de longues périodes en intégrant le maximum de l'activité du pays dans un plan de développement et de production, indispensable d'ailleurs à l'entrée de la France dans le Marché Commun.*

3° *Comprendre l'importance, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine social, de l'existence d'une monnaie saine et d'une fiscalité rénovée et adaptée aux exigences de ces deux aspects essentiels de la vie de la Nation.*

4° *Indiquer nettement que le freinage de l'augmentation du niveau de vie par le blocage des salaires est la conséquence déplorable et condamnable de l'impuissance à poursuivre l'expansion régulière de l'économie et à contrôler et stabiliser les prix.*

5° *Reprendre notre effort en vue d'une participation ouvrière de plus en plus large à la gestion des Entreprises et à la réalisation des objectifs économiques fixés par le Plan.*

6° *Enfin, examiner de façon approfondie les structures économiques et sociales françaises du milieu du XXe Siècle, afin d'adapter plus étroitement l'action du Parti aux réalités nouvelles créées par les bouleversements de la technique et par le progrès scientifique et afin de prévoir, ou éventuellement de corriger, dans toute la mesure du possible, les conséquences de ces bouleversements.*

⁂

POLITIQUE OUTRE-MER

(Texte adopté à l'unanimité)

LE Parti Socialiste se félicite des décisions gouvernementales et est heureux de constater que les thèses qu'il a toujours défendus, et les efforts qu'il a faits, dans le passé ont contribué à ce que les dispositions constitutionnelles qui concernant les peuples d'Outre-Mer leur permettent d'accéder à l'Indépendance et confient à ceux qui feront partie de la Communauté la pleine et entière gestion de leurs affaires intérieures.

⁂

ORGANISATION INTERIEURE DU PARTI

SUR le rapport de Georges Brutelle, au nom de la Commission désignée par le Congrès, il est décidé à mains levées **de ne pas mettre à l'ordre du jour,** d'une Assise nationale ultérieure, dans les conditions prévues à l'Article 76 des Statuts, les 3 questions suivantes :

— 1° *Incompatibilité entre l'exercice de fonctions ministérielles et l'appartenance au Comité Directeur ;*

— 2° *Création d'une Présidence du Parti ;*

— 3° *Modification du mode de scrutin pour l'élection du Comité Directeur.*

MOTION SUR L'ALGERIE

LA Motion rapportée par Kléber LOUSTAU, au nom de la majorité de la Commission des Résolutions désignée par le Congrès, a été adoptée par 3.370 mandats, contre 611 à un texte rapporté par BADIOU, et 43 abstentions.

Préalablement a ce vote, un texte rapporté par Max LEJEUNE avait été retiré.

I — TEXTE MAJORITAIRE, (K. Loustau — 3.370 mandats) :

LE Parti Socialiste constate que le drame d'Algérie doit demeurer la préoccupation essentielle du pays. Il importe de prendre des décisions de nature à y mettre un terme dans le plus rapide délai.

La crise algérienne est à l'origine des difficultés politiques qui ont menacé et menacent encore les Institutions démocratiques et républicaines. Son prolongement s'avère comme un danger aussi bien pour nos libertés que pour nos finances, notre économie, notre situation sociale et notre position internationale.

Toutes les réformes seront inopérantes si, dans le respect de la légalité républicaine, on ne restitue pas la prééminance aux pouvoirs civils, notamment en mettant fin au cumul des fonctions militaires et préfectorales, si ne sont pas réduits à l'impuisance les ultras et toutes les fractions, si les Comités de Salut Public ne sont pas dissous, si n'est pas assurée la liberté des campagnes électorales et la sincérité des scrutins, enfin si une solution politique n'est pas apportée à une situation qui ne s'est pas améliorée malgré les moyens militaires et les pouvoirs exceptionnels accordés.

Les déclarations du chef du Gouvernement sur les options offertes aux territoires d'Outre-Mer devraient exercer sur le régime de l'Algérie une influence efficace. La conception libérale qui veut respecter « l'évolution des peuples, le mouvement général du monde », oblige la France à trouver une solution politique à la guerre d'Algérie. Cette solution doit tenir compte des différences qui existent entre les territoires d'Outre-Mer et l'Algérie et des particularités de la situation algérienne.

Quelle que soit la sévérité avec laquelle nous réprouvons la forme prise par la guerre en Algérie, l'aggravation du terrorisme en métropole et la rigueur avec laquelle nous condamnons les complices du F.L.N., nous devons conserver notre sang-froid et chercher une issue à ce conflit.

On ne résoudra pas ce problème avec des « slogans » ; c'est ainsi que l'« intégration » ne peut pas être acceptée, non point parce que nous sommes les adversaires de l'égalité des droits entre des êtres humains de races différentes — ce qui serait contraire au Socialisme — mais parce qu'il est à craindre qu'elle ne corresponde pas à la volonté sincère de la population, même et peut-être surtout de ceux qui s'en proclament les champions.

Le but à atteindre étant la coexistence harmonieuse des deux communautés dans la reconnaissance d'une personnalité algérienne et d'une totale égalité des droits, le Parti Socialiste ne saurait se prononcer pour une solution qui amènerait l'élimination de la minorité algérienne d'origine européenne ou le maintien d'un régime périmé d'autorité et de privilèges au profit d'une fraction de la population au détriment de l'autre.

Le Congrès affirme qu'il est nécessaire de rétablir au plus tôt la Paix, qu'il y a donc lieu de rechercher avec ceux qui se battent un cessez-le-feu accompagné de garanties réciproques.

Il réaffirme qu'il ne pourra être de solution au dramatique problème algérien autre que politique, c'est-à-dire de négociation avec les représentants qualifiés de la population, sans aucune exclusive.

Chaque jour qui passe rend de plus en plus urgente une telle solution.

Tant que le but n'est pas atteint, l'effort militaire doit être poursuivi, pour que ne soient pas confondus l'esprit libéral et constructif, qui inspire notre plan, et l'esprit de faiblesse et d'abandon succédant trop souvent aux affirmations de force, quand l'opinion est découragée par l'absence de résultats après des mois et des années de sacrifices.

⁂

II — TEXTE MINORITAIRE (Badiou, 611 mandats):

LA question algérienne domine la situation politique française. C'est la guerre d'Algérie qui a conduit à l'événement capital de ces derniers mois : l'intervention de l'Armée dans la politique et la chute de la IVème République. C'est elle qui, en se prolongeant, risque non seulement d'user le potentiel économique de la France, mais encore d'installer définitivement le fascisme dans la Métropole.

Le référendum en Algérie, dans les conditions où il est organisé, est un défi à la Démocratie : la presse, la Radio, l'Administration et l'Armée sont au service du « OUI », alors qu'aucune liberté n'est accordée aux opposants. Comme par ailleurs la tradition des élections truquées est — hélas — bien établie dans les Départements algériens, aucune conclusion ne pourra être tirée des résultats du référendum. De plus, la recherche d'interlocuteurs représentatifs, par la voie des élections, se trouve pratiquement exclue, puisqu'on ne peut pas parler d'élections « libres ». Il est donc nécessaire, pour mettre fin au conflit, d'entamer sans délai des négociations avec ceux qui se battent. Il faut enfin reconnaître aux Algériens le droit d'avoir une patrie. Ce n'est pas au moment où la France ouvre, en Afrique Noire, la voie de l'Indépendance, qu'il est possible de maintenir le peuple algérien sous une domination issue de la conquête. Mais en dehors de ces considérations d'opportunité, le Socialisme, qui veut la libération de l'individu et le respect de la personne humaine, exige non seulement que cessent les sévices et les tortures, dégradants à la fois pour la victime et pour le bourreau, mais encore que soit mis fin à la domination d'une Communauté sous-dévoloppée par une autre plus évoluée. Prétendre libérer chaque Algérien, de l'extérieur, sans avoir dégagé sa Communauté de l'emprise des colonisateurs, est une utopie. Une pareille tentative ne peut qu'aboutir à l'exaspération du Nationalisme, tant chez le Colonisé que chez le Colonisateur.

Il faut donc reconnaître l'existence d'une Communauté nationale algérienne et utiliser la puissance française, non au maintien par la force d'une souveraineté impossible, mais à la protection réelle et durable de nos compatriotes vivant en Algérie. L'expérience de l'Afrique Noire, comme celle de l'Inde jadis libérée par le Gouvernement travailliste anglais, montre qu'un peuple émancipé se trouve nécessairement amené à solliciter de lui-même l'établissement de liens économiques avec le peuple qui l'avait colonisé.

C'est avec cette perspective d'avenir qu'il faut rechercher, par la négociation, la fin des tueries, la sauvegarde de la République et le maintien des espoirs que porte en lui le Socialisme.

III. — **SUR L'ALGERIE : RESULTAT DETAILLE DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS :**

ONT VOTE POUR LA MOTION LOUSTAU
(3.370 mandats) :

AIN : 8 ; AISNE : 10 ; ALGER : 20 ; ALLIER : 27 ; BASSES-ALPES : 5 ; ALPES-MARITIMES : 10 ; ARDECHE : 4 ; ARDENNES : 15 ; ARIEGE : 34 ; AUDE : 62 ; AVEYRON : 14 ; BELFORT : 11 ; BONE : 7 ; BOUCHES-DU-RHONE : 386 ; CALVADOS : 3 ; CANTAL : 6 ; CHARENTE : 16 ; CHARENTE-MARITIME : 28 ; CHER : 7 ; CONSTANTINE : 13 ; CORREZE : 11 ; CORSE : 12 ; COTE D'OR : 15 ; COTES-DU-NORD : 6 ; CREUSE : 15 ; DORDOGNE : 62 ; DOUBS : 26 ; DROME : 17 ; EURE : 3 ; EURE-ET-LOIR : 4 ; FINISTERE : 38 ; GARD : 29 ; HAUTE-GARONNE : 74 ; GERS : 8 ; GIRONDE : 90 ; HERAULT : 66 ; ILLE-ET-VILAINE : 17 ; INDRE : 27 ; INDRE-ET-LOIRE : 16 ; ISERE : 35 ; JURA : 20 ; LA GUADELOUPE : 30 ; LANDES : 46 ; LOIR-ET-CHER : 21 ; LOIRE : 19 ; HAUTE-LOIRE : 6 ; LOIRE-ATLANTIQUE : 24 ; LOIRET : 10 ; LOT : 3 ; LOT-ET-GARONNE : 17 ; MADAGASCAR : 6 ; MAINE-ET-LOIRE : 7 ; MANCHE : 20 ; MARNE : 15 ; HAUTE-MARNE : 2 ; MARTINIQUE : 24 ; MAYENNE : 4 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 25 ; MORBIHAN : 26 ; MOSELLE : 6 ; NIEVRE : 10 ; NORD : 403 ; OISE : 18 ; ORAN : 29 ; ORNE : 3 ; PAS-DE-CALAIS : 419 ; PUY-DE-DOME : 28 ; BASSES-PYRENEES : 19 ; HAUTES-PYRENEES : 18 ; PYRENEES-ORIENTALES : 60 ; REUNION : 5 ; BAS-RHIN : 14 ; HAUT-RHIN : 35 ; RHONE : 20 ; HAUTE-SAONE : 5 ; SAONE-ET-LOIRE : 24 ; SARTHE : 18 ; SAVOIE : 13 ; SEINE : 176 ; SEINE-MARITIME : 29 ; SEINE-ET-MARNE : 16 ; SEINE-ET-OISE : 88 ; DEUX-SEVRES : 10 ; SOMME : 65 ; TARN : 27 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; TUNISIE : 6 ; VAR : 75 ; VAUCLUSE : 9 ; VENDEE : 7 ; VIENNE : 6 ; HAUTE-VIENNE : 99 ; VOSGES : 5 ; YONNE : 14.

***

ONT VOTE POUR LA MOTION BADIOU
(611 mandats) :

AIN : 3 ; AISNE : 22 ; ALGER : 3 ; ALLIER : 8 ; BASSES-ALPES : 5 ; HAUTES-ALPES : 5 ; ALPES-MARITIMES : 3 ; ARDECHE : 16 ; ARDENNES : 14 ; AUBE : 13 ; AUDE : 6 ; AVEYRON : 5 ; CALVADOS : 6 ; CANTAL : 2 ; CHARENTE-MARITIME : 6 ; CHER : 14 ; CORREZE : 1 ; CORSE : 4 ; COTE-D'OR : 2 ; COTES-DU-NORD : 25 ; CREUSE : 5 ; DORDOGNE : 8 ; DOUBS : 4 ; EURE : 5 ; EURE-ET-LOIR : 5 ; FINISTERE : 10 ; GARD : 29 ; HAUTE-GARONNE : 32 ; GERS : 8 ; GIRONDE : 16 ; HERAULT : 6 ; INDRE : 3 ; INDRE-ET-LOIRE : 3 ; ISERE : 17 ; JURA : 4 ; LA GUADELOUPE : 13 ; LOIRE : 1 ; HAUTE-LOIRE : 2 ; LOIRE-ATLANTIQUE : 1 ; LOIRET : 4 ; LOT : 8 ; LOT-ET-GARONNE : 2 ; MAINE-ET-LOIRE : 2 ; MARNE : 4 ; HAUTE-MARNE : 3 ; MAROC : 6 ; MARTINIQUE : 2 ; MAYENNE : 3 ; MORBIHAN : 1 ; NIEVRE : 9 ; NORD : 12 ; OISE : 5 ; ORNE : 3 ; PUY-DE-DOME : 7 ; BASSES-PYRENEES : 6 ; HAUTES-PYRENEES : 3 ; PYRENEES-ORIENTALES : 5 ; BAS-RHIN : 5 ; HAUT-RHIN : 4 ; RHONE : 9 ; HAUTE-SAONE : 1 ; SARTHE : 1 ; SAVOIE : 4 ; HAUTE-SAVOIE : 13 ; SEINE : 101 ; SEINE-MARITIME : 7 ; SEINE-ET-MARNE : 5 ; SEINE-ET-OISE : 18 ; DEUX-SEVRES : 4 ; SOMME : 5 ; TARN : 7 ; VENDEE : 5 ; VIENNE : 1 ; YONNE : 1.

ABSTENTIONS (43 mandats) :

ALLIER : 5 ; AUBE : 3 ; GERS : 3 ; HAUTE-LOIRE : 1 ; MARNE : 1 ; NORD : 14 ; HAUTE-SAVOIE : 2 ; SEINE : 9 ; VAUCLUSE : 5.

***

ABSENTS : néant

***

REFERENDUM DU 28 SEPTEMBRE 1958

LA motion rapportée par Paul RAMADIER, au nom de la majorité de la Commission des Résolutions désignée par le Congrès, et invitant le Congrès à répondre « oui » au référendum, a été adoptée par 2.786 *mandats, contre* 1.176 *à un texte rapporté par Gérard JACQUET, et* 62 *abstentions.*

Aucun texte n'ayant été rédigé par la majorité, nous publions simplement ci-dessous la motion présentée par la minorité et le résultat des votes émis par les Fédérations.

I. — **MOTION MINORITAIRE (Jacquet : 1.176 mandats) :**

CONSIDERANT que le projet de Constitution favorise les Conservateurs sociaux et comporte de graves dangers pour la Démocratie ;

Considérant que le Référendum risque de légaliser le coup de force du 13 Mai et d'encourager les factieux à poursuivre leur action ;

Considérant qu'il est possible d'établir rapidement sur d'autres bases une Constitution nouvelle assurant la stabilité et l'autorité du pouvoir exécutif, mais conservant intégralement les propositions actuelles relatives aux Territoires d'Outre-Mer ;

Décide de répondre NON au référendum du 28 Septembre 1958.

***

II. — **SUR LE REFERENDUM : RESULTAT DETAILLE DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS :**

ONT VOTE OUI :

AIN : 8 ; AISNE : 16 ; ALGER : 20 ; ALLIER : 27 ; BASSES-ALPES : 2 ; HAUTES-ALPES : 4 ; ALPES-MARITIMES : 7 ; ARDECHE : 8 ; ARDENNES : 16 ; ARIEGE : 22 ; AUBE : 1 ; AUDE : 42 ; AVEYRON : 10 ; BELFORT : 11 ; BONE : 7 ; BOUCHES-DU-RHONE : 350 ; CALVADOS : 3 ; CANTAL : 4 ; CHARENTE : 12 ; CHARENTE-MARITIME : 27 ; CHER : 9 ; CONSTANTINE : 8 ; CORREZE : 6 ; CORSE : 11 ; COTE-D'OR : 13 ; COTES-DU-NORD : 7 ; CREUSE : 15 ; DORDOGNE : 60 ; DOUBS : 26 ; DROME : 15 ; EURE : 3 ; EURE-ET-LOIR : 4 ; FINISTERE : 10 ; GARD : 12 ; HAUTE-GARONNE : 67 ; GERS : 5 ; GIRONDE : 79 ; HERAULT : 34 ; ILLE-ET-VILAINE : 16 ; INDRE : 25 ; INDRE-ET-LOIRE : 16 ; ISERE : 25 ; JURA : 6 ; LA GUADELOUPE : 43 ; LANDES : 43 ; LOIR-ET-CHER : 16 ; LOIRE : 10 ; HAUTE-LOIRE : 6 ; LOIRE-ATLANTIQUE : 20 ; LOIRET : 9 ; LOT : 3 ; LOT-ET-GARONNE : 17 ; MAINE-ET-LOIRE : 4 ; MANCHE : 18 ; MARNE : 13 ; HAUTE-MARNE : 1 ; MAROC : 3 ; MARTINIQUE : 23 ; MAYENNE : 2 ; MEURTHE-ET-

MOSELLE : 12 ; MORBIHAN : 22 ; MOSELLE : 6 ; NIEVRE : 13 ; NORD : 337 ; OISE : 10 ; ORAN : 29 ; ORNE 3 ; PAS-DE-CALAIS : 386 ; PUY-DE-DOME : 14 ; BASSES-PYRENEES : 19 ; HAUTES-PYRENEES : 18 ; PYRENEES-ORIENTALES : 60 ; REUNION : 5 ; BAS-RHIN : 13 ; HAUT-RHIN : 25 ; RHONE : 19 ; HAUTE-SAONE : 3 ; SAONE-ET-LOIRE : 15 ; SARTHE : 2 ; SAVOIE : 13 ; HAUTE-SAVOIE : 2 ; SEINE : 116 ; SEINE-MARITIME : 26 ; SEINE-ET-MARNE : 10 ; SEINE-ET-OISE : 48 ; DEUX-SEVRES : 10 ; SOMME : 56 ; TARN : 27 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; TUNISIE : 6 ; VAR : 58 ; VAUCLUSE : 9 ; VENDEE : 7 ; VIENNE : 5 ; HAUTE-VIENNE : 57 ; VOSGES : 2 ; YONNE : 14.

⁂

ONT VOTE NON :

AIN : 3 ; AISNE : 16 ; ALGER : 3 ; ALLIER : 11 ; BASSES-ALPES : 8 ; HAUTES-ALPES : 1 ; ALPES-MARITIMES : 6 ; ARDECHE : 12 ; ARDENNES : 12 ; ARIEGE : 12 ; AUBE : 13 ; AUDE : 20 ; AVEYRON : 7 ; BOUCHES-DU-RHONE : 36 ; CALVADOS : 6 ; CANTAL : 4 ; CHARENTE : 4 ; CHARENTE-MARITIME : 7 ; CHER : 12 ; CONSTANTINE : 5 ; CORREZE : 6 ; CORSE : 5 ; COTE-D'OR : 4 ; COTES DU NORD : 23 ; CREUSE : 5 ; DORDOGNE : 10 ; DOUBS : 4 ; DROME : 2 ; EURE : 5 ; EURE-ET-LOIR : 5 ; FINISTERE : 35 ; GARD : 43 ; HAUTE-GARONNE : 39 ; GERS : 12 ; GIRONDE : 27 ; HERAULT : 32 ; ILLE-ET-VILAINE : 1 ; INDRE : 4 ; INDRE-ET-LOIRE : 3 ; ISERE : 26 ; JURA : 18 ; LANDES : 3 ; LOIR-ET-CHER : 5 ; LOIRE : 10 ; HAUTE-LOIRE : 2 ; LOIRE-ATLANTIQUE : 5 ; LOIRET : 4 ; LOT : 8 ; LOT-ET-GARONNE : 2 ; MAINE-ET-LOIRE : 5 ; MANCHE : 2 ; MARNE : 6 ; HAUTE-MARNE : 4 ; MAROC : 3 ; MARTINIQUE : 3 ; MAYENNE : 5 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 13 ; MORBIHAN : 5 ; NIEVRE : 6 ; NORD : 92 ; OISE : 13 ; ORNE : 3 ; PAS-DE-CALAIS : 32 ; PUY-DE-DOME: 20 ; BASSES-PYRENEES : 6 ; HAUTES-PYRENEES : 3 ; PYRENEES-ORIENTALES : 5 ; BAS-RHIN : 6 ; HAUT-RHIN : 14 ; RHONE : 8 ; HAUTE-SAONE : 2 ; SAONE-ET-LOIRE : 9 ; SARTHE : 16 ; SAVOIE : 4 ; HAUTE-SAVOIE : 13 ; SEINE : 161 ; SEINE-MARITIME : 10 ; SEINE-ET-MARNE : 7 ; SEINE-ET-OISE : 58 ; DEUX-SEVRES : 3 ; SOMME : 14 ; TARN : 7 ; VAR : 17 ; VAUCLUSE : 4 ; VENDEE : 4 ; VIENNE : 1 ; HAUTE-VIENNE : 42 ; VOSGES : 3 ; YONNE : 1.

⁂

ABSTENTIONS :

ALLIER : 2 ; ARDENNES : 1 ; AUBE : 2 ; AUDE : 6 ; AVEYRON : 2 ; COTES-DU-NORD : 1 ; FINISTERE : 3 ; GARD : 3 ; GERS : 2 ; HERAULT : 6 ; INDRE : 1 ; ISERE : 1 ; HAUTE-LOIRE : 1 ; LOIRET : 1 ; MADAGASCAR : 6 ; MARNE : 1 ; PAS-DE-CALAIS : 1 ; PUY-DE-DOME : 1 ; RHONE : 2 ; HAUTE-SAONE : 1 ; SARTHE : 1 ; SEINE : 9 ; SEINE-ET-MARNE : 4 ; DEUX-SEVRES : 1 ; VAUCLUSE : 1 ; VENDEE : 1 ; VIENNE : 1.

ÉLECTION DES ORGANISMES CENTRAUX

I. — COMITE DIRECTEUR

Inscrits	377
Votants	376
Blancs ou nuls	14
SUFFRAGES EXPRIMES	362

SONT ELUS

MINJOZ Jean	327 voix	HERBAUT Pierre	303 voix
LAURENT Augustin	319 »	GAZIER Albert	300 »
MOLLET Guy	317 »	TANGUY-PRIGENT	291 »
NAEGELEN René	316 »	GUILLE Georges	287 »
LOUSTAU Kléber	316 »	CAZELLES Ernest	286 »
BRUTELLE Georges	315 »	MULLER Emile	285 »
PROVO Victor	314 »	RABIER Maurice	285 »
BIDET André	314 »	GUYON Jean-Raymond	283 »
LEENHARDT Francis	310 »	MOCH Jules	282 »
BEGARRA Joseph	308 »	CLUZEAU André	271 »
PIC Maurice	303 »	WEIL-RAYNAL Etienne	271 »

DEIXONNE Maurice	271 voix	MOREAU Emilienne	238 »
CASSAGNES René	269 »	COUTANT Robert	237 »
GIRAUD Pierre	266 »	JAQUET Gérard	230 »
SCHMITT René	264 »	MARTET Urbain	224 »
LAMARQUE-CANDO	264 »	LOO Emile	219 »
CAZAGUES Honoré	259 »	DARDEL Georges	218 »
BOUTBIEN Léon	255 »	FARAUD Roger	214 »
PINEAU Christian	254 »	PEYRASSOL Lucien	210 »
MARZORATI Jean-Jacques	253 »	CORMIER Maurice	205 »
MALACRIDA Henry	250 »	ROUTIER-PREUVOST	197 »
FUZIER Claude	246 »	GARAT Joseph	195 »
COURTOIS Jean	241 »		

VIENNENT ENSUITE

LEMPEREUR ; SOLDANI ; NOTTEBART ; LEON ; PALMERO ; DARRAS ; EMICA ; METAYER ; COLLAVERI ; LHONOREY ; HORNUNG ; GUILMOTEAU ; BLOCH ; FISCHER ; VOLLE.

* * *

II. — COMMISSION NATIONALE FEMININE

Inscrits	98
Votants	98
Nuls	0
SUFFRAGES EXPRIMES	98

SONT ELUES

REGION PARISIENNE

CLAUDE Paquita	97 voix	BRUNSCHWIGG Betty	93 voix
HARDY Augustine	97 »	FOUCHERE Berthe	93 »
BOTTET Odette	96 »	NOUBLANCHE Lucienne	91 »
MENARD Juliette	96 »	CHAUMAIS Germaine	91 »
BRUNET Jeanne	95 »		

PROVINCE

LLOPIS Georgette	89 voix	MAUCHAUSSE Raymonde	76 voix
MAY Jeanne	88 »	CHOQUET Olga	74 »
BRUTELLE Jeannette	85 »	RIVEREAU Marthe	65 »
GARROU Marie-Antoinette	85 »	LAVELLE Marcelle	64 »
CASSAGNE Marguerite	81 »	LE STRAT Emilienne	61 »
FLORET Paule	81 »	DAUDET Yvette	54 »
LALLEMENT Aimée	79 »	JACQ Marie	49 »

VIENNENT ENSUITE

FAUGERE ; LABBE ; BOURDON ; FLOIRAS ; AGERON ; MORIN VILLARD.

Fondation Jean Jaurès

III. — COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Inscrits	377
Votants	377
Blancs ou nuls	1
SUFFRAGES EXPRIMES	376

SONT ELUS

COLLET Robert	357 voix	DELABRE Camille	321 voix
MALROUX Paule	350 »	JACQUE Eugène	286 »
MOULIN Désiré	344 »	ANDRE Arthur	286 »
SICARD Rémy	341 »	BECART Etienne	233 »
VEQUE Charles	332 »		

VIENNENT ENSUITE

ARMAND ; GAUTHIER ; GLATIGNY.

* * *

IV. — COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

(9 TITULAIRES - 1 SUPPLEANT)

ANGOUSSET (Basses-Pyrénées) ;
BAUDOU (Bouches-du-Rhône) ;
CAZES (Seine) ;
DELCLAUX (Gard) ;
FAVRE (Rhône) ;
JORQUET (Seine) ;
RENAUDEL (Seine) ;
RICHARD Marcel (Seine-et-Oise) ;
RICHARD Maurice (Seine) ;
WEIL Maurice (Seine).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

DÉCISIONS

LE CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE S'EST REUNI A **ISSY-LES-MOULINEAUX,** SALLE DES FETES, LE **JEUDI 4 DECEMBRE 1958,** AVEC L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

— **EXAMEN DE LA SITUATION POLITIQUE APRES LES ELECTIONS ;**
— **ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.**

Les textes ci-après ont été adoptés :

SOLIDARITE AVEC LES DEMOCRATES ESPAGNOLS

DANS les Pays où les libertés démocratiques n'existent plus, des hommes luttent avec courage contre l'absolutisme, le totalitarisme.

Parmi ces hommes courageux se trouvent des Socialistes. Actuellement, c'est en Espagne que la répression s'abat sur eux.

Le Congrès National du Parti Socialiste, Section Française de l'Internationale Ouvrière, unanime, leur adresse l'expression de sa solidarité fraternelle.

(adopté à l'unanimité)

MOTION SUR L'ALGERIE

LE Congrès regrette que les instructions libérales du Président du Conseil aient été trop souvent ignorées en ALGERIE ; que des pressions graves et des irrégularités aient été constatées et qu'ainsi cette consultation électorale n'ait pas eu, pour le rétablissement de la Paix et l'édification de l'ALGERIE nouvelle, les heureux effets qu'on pouvait en espérer. Il fait confiance au Comité Constitutionnel pour annuler toutes les élections entâchées de fraude.

Le Congrès salue le courage des Militants qui, malgré les dangers et les manœuvres, ont défendu l'idéal du Parti. Il note comme un signe des temps, d'une part, la présence sur les listes socialistes d'authentiques Militants ouvriers musulmans et des femmes musulmanes qui ont eu l'honneur de se battre à nos côtés ; d'autre part, la confiance que nous à manifestée la grande majorité des Démocrates d'ALGERIE.

Cette action commune justifie notre espoir de voir bientôt l'ALGERIE réconciliée avec elle-même.

(adopté à l'unanimité)

Collection Jean-Jaurès

POLITIQUE GENERALE

LE Congrès se félicite de la qualité de la campagne menée par ses camarades et ses Militants et du nombre de suffrages obtenus. Le Parti a conscience d'être l'élément fondamental du nécessaire regroupement de la gauche démocratique et appelle tous ses Militants à se consacrer à cette œuvre de propagande.

Le Congrès décide qu'en raison des circonstances, il appuiera la candidature à la Présidence de la République, soit du Président de Gaulle, soit du Président Coty et que, dans toutes les autres hypothèses, il donne, à titre exceptionnel, délégation à la réunion commune du Comité Directeur et du Groupe Parlementaire de désigner un candidat socialiste.

Le Congrès constate qu'étant donnés les résultats des élections et la possibilité qui existe désormais d'une majorité assumant les responsabilités de l'action gouvernementale et d'une minorité qui contrôle cette action, le Parti est actuellement hostile à tout engagement de caractère permanent (participation ou soutien) à l'égard du Gouvernement de demain.

Il décide qu'un Conseil National ayant pouvoir de Congrès sera spécialement réuni, dès la nomination du premier ministre, pour fixer définitivement la position du Parti à l'égard du Gouvernement.

(adopté à l'unanimité)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CONSEIL NATIONAL

DÉCISIONS

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 1958

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CONSEIL NATIONAL REUNI A PUTEAUX, SALLE DES FETES, AVEC L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

PROGRAMME ET TACTIQUE DU PARTI AUX ELECTIONS LEGISLATIVES.

A la suite de la discussion, le texte ci-après a eté adopté à l'unanimité.

TACTIQUE ELECTORALE

LE Conseil National, réuni le 26 octobre à PUTEAUX, décide que les Fédérations devront présenter un candidat et un remplaçant socialiste dans chaque circonscription au premier tour des élections législatives.

Le Parti Socialiste invitera les Electrices et les Electeurs à se prononcer non seulement sur le nom des hommes qu'il présente mais aussi sur ses principes et sur son programme.

Au second tour du scrutin, les Fédérations apprécieront l'opportunité du retrait des Candidats en fonction de la nécessité de faire barrage aux ennemis de la Démocratie républicaine. Le désistement ne pourra être envisagé qu'en faveur de candidats qui se seront prononcés notamment pour la poursuite d'une politique libérale en Algérie et Outre-Mer, pour une politique d'expansion économique, de plein-emploi et de défense du pouvoir d'achat.

CHAQUE SEMAINE

Le Populaire Dimanche

répond à tout
riposte à tous

ABONNEMENT : 1 an 600 francs
6 mois 300 francs

61, Rue La Fayette - PARIS (9e) – C.C.P. 410.15 Paris

Confédération Jean-Jaurès

LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR
du 14 Septembre au 3 Décembre 1958

DECISIONS DU 14 SEPTEMBRE 1958

Président : MINJOZ.

I. — **ELECTION DU SECRETARIAT GENERAL**

Ont été désignés :

Secrétaire Général :
Guy MOLLET

Secrétaires Généraux adjoints :
Georges BRUTELLE ;
Pierre HERBAUT ;
Ernest CAZELLES.

Trésorier :
Victor PROVO.

Georges BRUTELLE assurera l'intérim du Secrétaire Général pendant la présence de Guy MOLLET au Gouvernement.

II. — **ORGANISATION DE LA PROPAGANDE POUR LE REFERENDUM**

Mandat est donné au Secrétariat Général d'envoyer une affiche aux Fédérations.

⁂

DECISIONS DU 18 SEPTEMBRE 1958

Président : Ch. PINEAU.

I. — **RENOUVELLEMENT DES ORGANISMES CENTRAUX**

1°) **Election des 7 membres du bureau :**

Ont été élus : André BIDET ; Léon BOUTBIEN ; Albert GAZIER ; Gérard JAQUET ; Augustin LAURENT ; Francis LEENHARDT ; Christian PINEAU.

2°) **Secrétaire Général des J.S. :**
Pierre HERBAUT.

3°) **Responsables des grandes commissions :**

a) *C.N.E.*

Albert GAZIER ;
adjoint : FUZIER.

b) *Commission des Affaires Internationales :*

Gérard JAQUET ;
adjoint : R. PONTILLON.

c) *Commission chargée des Affaires d'Outre-Mer :*

André BIDET.

d) *Commission Nationale Agricole :*

TANGUY-PRIGENT ;
adjoint : Kléber LOUSTAU.

4°) **Direction et Conseil d'Administration du « Populaire » quotidien et du « Populaire Dimanche »**

a) *Direction du « POPULAIRE » et du « POPULAIRE-DIMANCHE » :*

Le Secrétaire Général adjoint chargé de la propagande assurera la direction politique et la liaison avec le Parti.

b) *Administrateur du « POPULAIRE » et du « POPULAIRE-DIMANCHE » :*

René NAEGELEN.

c) *Conseil d'Administration du « POPULAIRE » :*

Délégués du Comité Directeur : Renée BLUM ; BIDET ; COUTANT ; GUILLE ; HERBAUT ; MALACRIDA ; René NAEGELEN ; ROUTIER ; PREUVOST.

Délégués des Fédérations : FOUQUET ; Gustave ROBERT ; FUZIER ; BOUDET.

5°) **Liaison avec le Parti et le Groupe Parlementaire :**

Georges BRUTELLE

6°) **Responsable de la Commission Nationale Ouvrière :**

Claude FUZIER.

7°) **Délégués du C.D. à la Commission Nationale des Femmes Socialistes :**

MARZORATI ; Charles POT.

II. — **REGLEMENTS INTERIEURS DU COMITE DIRECTEUR ET DU BUREAU**

Les Règlements proposés sont adoptés.

Col Fondation Jean-Jaurès

III. — EXAMEN DES MOTIONS RENVOYEES AU C.D. PAR LE 50e CONGRES NATIONAL

1°) Code du Civisme démocratique :

Renvoi au BUREAU pour étude et propositions au C.D.

2°) Etude des problèmes posés aux Socialistes dans l'époque contemporaine

Le BUREAU, en accord avec Jules MOCH, mettra au point une méthode de travail.

3°) Pour la recherche d'une action commune avec les Syndicats et les Coopératives

Mandat est donné au Secrétariat Général de prendre officiellement contact avec les Organisations syndicales et coopératives.

4°) Amnistie à Madagascar

Renvoi au Bureau pour étude.

5°) Grâce de WILSON condamné par la Cour d'Alabama

Mandat est donné au Secrétariat Général de faire une démarche auprès de l'Ambassade des U.S.A.

6°) Création d'une Commission chargée de faire la lumière sur les événements de mai et juin 1958

Etant donné que cette Commission ne pourrait disposer de moyens suffisants pour faire une enquête approfondie, le Comité Directeur ne voit pas intérêt à la créer.

IV. — DEMISSIONS DE LA S.F.I.O. ET CREATION D'UN PARTI SOCIALISTE AUTONOME

Mandat est donné au Secrétariat Général :

1°) *d'informer les Partis frères, Membres de l'I.S., de la situation exacte dans le Parti ;*

2°) *d'alerter également les Fédérations en les invitant à veiller tout particulièrement sur les demandes de réadmission émanant de Membres du parti autonome et en leur conseillant de consulter le Secrétariat Général.*

V. — LOI ELECTORALE

Si le Gouvernement ne retenait pas le scrutin d'arrondissement, le C.D. recommande aux Ministres Socialistes de se rallier soit au système WEILL-RAYNAL, soit au système COTY. Il confirme le maintien de la proportionnelle pour les Départements de la SEINE et de la SEINE et OISE et pour les Départements d'Outre-Mer.

D'autre part, il émet un avis favorable à la création d'une liste nationale.

VI. — CONSEQUENCES DE LA CREATION D'UN GOUVERNEMENT F.L.N.

Le Comité Directeur estime que le Gouvernement Français ne doit pas prononcer la rupture des relations diplomatiques avec les pays qui reconnaîtront le Gouvernement F.L.N.

*
**

DECISIONS DU 8 OCTOBRE 1958

Président : André BIDET.

I. — CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National chargé de fixer la tactique du Parti pour les élections législatives est fixé au 26 Octobre.

II. — COMMISSION NATIONALE D'ETUDES : DESIGNATION DES RESPONSABLES DES SECTIONS :

AFFAIRES ECONOMIQUES	*Parlementaire :* VALS *Technicien :* A. VERRET *Secrétaire :* M. FROMENT
AERONAUTIQUE	*Parlementaire :* AUBAN *Technicien :* JALU
ANCIENS COMBATTANTS	*Parlementaire :* GARAT *Technicien :* FERRIER
DEFENSE NATIONALE	*Parlementaire :* MONTALAT *Technicien :* Mme CHASSAGNE
EDUCATION NATIONALE	*Parlementaire :* LE STRAT *Technicien :* Mme FUZIER
FINANCES	*Parlementaire :* DAVID *Technicien :* YVERT
FONCTION PUBLIQUE	*Parlementaire :* MERIGONDE *Technicien :* LEPATRE
INFORMATION	*Parlementaire :* PALMERO *Technicien :* NAHON

SOUS-SECTIONS

	PRESSE : NAHON *RADIO :* CARPENA *CINEMA :* GARET
LEGISLATIF	*Parlementaire :* MINJOZ *Technicien :* BRUNSCHVICG B.

RECONSTRUCTION	*Parlementaire :*	DENVERS
	Technicien :	CHOCHOY Odile
SANTE	*Parlementaire :*	FOURNIER
	Technicien :	FOLIARD
SECURITE SOCIALE	*Parlementaire :*	CORMIER
	Technicien :	Clément MICHEL
TRANSPORTS	*Parlementaire :*	DUMORTIER
	Technicien :	VAYE
TRAVAIL	*Parlementaire :*	COUTANT
	Technicien :	HORNEZ

* * *

III. — EXAMEN DU PROGRAMME DU PARTI EN VUE DES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES

1) Préambule

Le texte sera mis au point en tenant compte des suggestions présentées et en y incorporant un paragraphe sur le problème de la laïcité.

2) Politique économique et sociale

Les Camarades qui ont formulé des propositions les adresseront par écrit à Christian PINEAU qui établira le texte définitif.

3) Politique en Algérie

Texte adopté.

4) Politique Outre-Mer

Texte adopté.

5) Politique Internationale

Texte adopté.

Mandat est donné au Secrétariat Général de revoir l'ensemble des textes et de les envoyer dès que possible aux Fédérations.

Il est entendu que des fiches « ARGUMENTS ET RIPOSTES » développeront les points particuliers du Programme ainsi établi.

***

DECISIONS DU 25 OCTOBRE 1958

Président : Augustin LAURENT.

1. — SITUATION POLITIQUE DANS L'OUTRE-MER

Après l'exposé d'André BIDET et un large échange de vues, mandat est donné au Secrétariat Général de suivre le problème en contact avec les Camarades Ministres.

II. — PHYSIONOMIE DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

Le Comité Directeur est informé de la situation dans les Fédérations. Il charge le Secrétariat Général d'informer les Militants que l'adhésion à l'Union des Forces Démocratiques — organisation politique — est interdite sous peine de tomber sous le coup de la double appartenance (art. 3 des Statuts).

III. — PROPAGANDE ELECTORALE

Pierre HERBAUT précise le matériel mis à la disposition des propagandistes et invite les Membres du Comité Directeur à faire un effort pour répondre favorablement aux demandes de réunions qui leur seront adressées par le Secrétariat Général.

Le Comité Directeur félicite le Secrétariat Général pour la qualité du matériel fourni aux Fédérations et pour la rapidité avec laquelle il a été mis en place.

***

DECISIONS DU 3 DECEMBRE 1958

Président : F. LEENHARDT.

EXAMEN DE LA SITUATION POLITIQUE APRES LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Il est procédé à un large échange de vues sur les résultats des élections législatives et sur la situation politique créée par ces élections.

Mandat est donné au Secrétariat Général de rassembler, aux fins d'étude, les circulaires adressées aux électeurs par les candidats des divers Partis.

LES DÉCISIONS DU BUREAU DU PARTI
du 24 Septembre au 12 Décembre 1958

DECISIONS DU 24 SEPTEMBRE 1958

I. — MONUMENT FUNERAIRE DE PIERRE COMMIN

Pour répondre à l'appel des Camarades qui ont exprimé le désir de manifester leur sympathie et leur reconnaissance à Pierre COMMIN, mandat est donné au Secrétariat Général d'ouvrir une souscription.

II. — INFORMATIONS SUR L'ACTION DES ELEMENTS SCISSIONNISTES

Le Secrétariat Général a communiqué au Bureau les renseignements recueillis sur la situation dans les Fédérations.

III. — PROGRAMME DU PARTI POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Après échanges de vues, le Bureau estime que le programme devra être prêt pour le 15 Octobre.

Il charge BOUTBIEN, JAQUET, P. HERBAUT et Ch. PINEAU d'établir un projet qui sera examiné au cours de la prochaine réunion fixée au 8 Octobre.

IV. — ELECTIONS LEGISLATIVES : REUNION DU CONSEIL NATIONAL CHARGE DE FIXER LA TACTIQUE DU PARTI

Il est envisagé de proposer au Comité Directeur de convoquer le Conseil National pour le Dimanche 26 Octobre prochain.

***

DECISIONS DU 1er OCTOBRE 1958

I. — PROGRAMME ELECTORAL DU PARTI

Le projet de programme sera soumis au Comité Directeur de la réunion du 8 Octobre.

II. — REUNION DU CONSEIL NATIONAL CHARGE DE DEFINIR LA TACTIQUE DU PARTI POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Afin que les Fédérations puissent prendre leurs dispositions, le Bureau estime devoir les informer dès maintenant que le Conseil National se réunira le 26 Octobre.

La décision ne sera définitive qu'après ratification par le Comité Directeur.

III. — CONGRES DU LABOUR PARTY — PRESENCE D'UNE DELEGATION DU F.L.N. ?

Des précisions seront demandées d'urgence au LABOUR PARTY au sujet des informations parues dans la presse. Mandat est donné au Secrétariat Général d'adresser, s'il y a lieu, une protestation.

IV. — RESULTATS DU REFERENDUM

Le communiqué ci-après a été publié :

« Le Parti Socialiste S.F.I.O. se félicite des résultats » du referendum à travers lesquels s'affirme clairement la » volonté de la gauche française d'orienter la Ve Républi- » que vers la consolidation et le perfectionnement de la » Démocratie.

» Il invite les Républicains qui se réjouissent avec lui » de ce premier résultat à ne pas considérer leur tâche » comme terminée. Les problèmes posés à la France et à la » République ne sont pas tous résolus. Les dangers ne sont » pas tous écartés. Le combat continue. La Constitution » vaudra selon les majorités qui l'appliqueront. Même les » Républicains qui votèrent « non » dimanche dernier ne » sauraient se désintéresser de la suite de ce combat.

» Le Parti Socialiste salue avec satisfaction le retour » au sens civique des Français qui, en grand nombre, ont » participé à la consultation du 28 Septembre. Il considère » comme l'élément le plus important de ce scrutin l'incon » testable début de désintoxication de la classe ouvrière. De » nombreux travailleurs qui croyaient sincèrement servir » leur cause ont marqué en cette occasion leur volonté de » tourner le dos à la plus tragique mystification qu'ait con- » nue le Mouvement ouvrier. Ils doivent maintenant faire » confiance au Parti Socialiste qui n'a jamais séparé, dans » sa doctrine comme dans son action, la défense des liber- » tés et la marche vers le progrès.

» Le Parti Socialiste, à l'heure où il mène le combat à » l'avant-garde de la Ve République, appelle à se rassem- » bler en son sein et à soutenir son action tous les Citoyens » désireux de voir notre pays avancer sur le chemin de la » Démocratie et du progrès ».

***

DECISIONS DU 15 OCTOBRE 1958

I. — PROGRAMME DU PARTI POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Après avoir revu tous les textes modifiés en tenant compte des suggestions proposées par le Comité Directeur, le Bureau charge le Secrétariat Général de mettre le programme définitivement au point et de l'adresser dès que possible aux Fédérations.

II. — REUNION DU BUREAU DE L'I.S. (4 et 5 Novembre)

Soin est laissé au Secrétariat Général de désigner les Camarades qui représenteront la S.F.I.O.

DECISIONS DU 12 NOVEMBRE 1958

DATE ET ORDRE DU JOUR DU CONGRES EXTRAORDINAIRE

4 décembre 1958.

Ordre du jour :

— *examen de la situation politique après les élections législatives ;*

— *élection du Président de la République.*

⁂

DECISIONS DU 12 DECEMBRE 1958

I. — SITUATION PARLEMENTAIRE

Francis LEENHARDT informe le Bureau de la situation parlementaire et des initiatives prises par le Groupe Socialiste.

Il est recommandé au Groupe de demander que dans les 6 grandes Commissions parlementaires il en soit une spécialisée uniquement sur les problèmes intéressant la Communauté.

II. — APPARENTEMENTS AU GROUPE SOCIALISTE

Le Bureau du Parti donne au Président du Groupe des indications sur chaque cas particulier.

III. — ORGANISATION DU GROUPE D'ETUDES DOCTRINALES

Après l'exposé de Jules MOCH, il est procédé à un échange de vues.

Mandat est donné au Secrétariat Général de se faire représenter à chacune des réunions du Groupe d'Etudes et de tenir le Bureau et le Comité Directeur au courant.

IV. — ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL NATIONAL

Les Fédérations seront informées le plus tôt possible qu'elles peuvent envoyer plusieurs Délégués à ce Conseil National.

Ces Délégués devront être choisis en tenant compte de leur désir d'apporter leur contribution aux Commissions de travail qui seront constituées au Conseil National.

⁂

(On trouve ci-dessous un texte de notre camarade Tanguy-Prigent relatif au prochain Conseil National).

Le Congrès extraordinaire d'ISSY-LES-MOULINEAUX (4 décembre 1958) a décidé qu'un Conseil National *avec pouvoirs de Congrès,* serait réuni dès la nomination du Premier Ministre.

Ce Conseil National durera plus d'une journée et chaque fédération pourra être représentée par plusieurs délégués.

Une chose me semble indispensable : *Toutes les sections du Parti doivent se réunir au plus tôt.*

Nous ne savons pas exactement à quelle date sera nommé le Premier Ministre. Mais les sections devraient se réunir, au plus tard, *avant* le dimanche 4 janvier 1959. Si les choses allaient vite, les Congrès fédéraux pourraient être appelés à se réunir dès le 4 janvier.

Car il n'est pas possible d'imaginer — étant donné les circonstances — que les délégués au Conseil National « élargi » ne soient pas mandatés par des Congrès fédéraux réguliers ayant groupé préalablement des délégués locaux mandatés par les sections ; celles-ci ayant tenu auparavant une ou plusieurs séances de travail.

Certes, les sections et les Fédérations ne recevront pas les textes habituels qui précèdent un Congrès. Je ne pense pas que des motions leur soient adressées.

Les événements vont vite. Tous les militants les suivent, je n'en doute pas, avec beaucoup d'attention.

Le Congrès du 4 décembre fut surtout une journée d'information. Le compte rendu des débats et le texte des résolutions sont certainement dans le dossier des secrétaires de section. C'est déjà une base de travail.

Mais j'ajoute qu'à l'heure actuelle il est infiniment souhaitable de connaître les réactions *spontanées* et les suggestions des camarades qui sont « sur le tas », sur les lieux de travail.

Si chaque fédération sait éviter de traiter les petites questions locales ; si les questions de personnes sont exclues ; si les humeurs post-électorales sont sacrifiées au profit des problèmes essentiels ; alors il serait bon, je le crois, que les études, critiques, suggestions et propositions viennent cette fois ' toutes seules » des sections et des départements. Si elles venaient sous forme de textes concis, clairs et motivés, ce serait chose excellente.

⁂

Un mot concernant le choix des délégués : Les secrétaires fédéraux et les parlementaires seront presque tous présents au Conseil National. Pour les autres délégués, nos fédérations devraient plus que jamais s'efforcer de choisir des camarades « constructifs ». Les problèmes politiques (participation ou non, action parlementaire, action dans le Pays, Algérie, etc...), ne seront pas les seuls à être étudiés. Les problèmes économiques, techniquesfi fiscaux et sociaux feront également l'objet de débats que nous souhaitons aussi complets que possible.

⁂

Nos Commissions Nationales (celle des Affaires Economiques et celle de l'Agriculture en tous cas) se sont déjà réunies, avec le concours des nouveaux élus. Elles ont préparé un plan de travail mais souhaitent vivement que le Conseil National élargi trace ou précise un certain nombre de grandes lignes, établisse des priorités et réalise un minimum d'homogénéïté, en attendant les résultats d'études plus approfondies déjà en cours.

⁂

Cet article n'ayant rien d'une motion, je m'interdis d'aborder le sujet concernant l'action générale de la S.F.I.O. dans la tempête que nous traversons. Nos sections et nos fédérations y pensent certainement et en discuteront ; non point pour faire ou refaire des procès ; mais en vue de bien fixer le but poursuivi et de limiter strictement, même devant les plus grosses lames, le degré d'inclinaison passagère de la barre.

TANGUY-PRIGENT

COMMISSION NATIONALE des CONFLITS

MANCHON - CHALENÇON - BINISTI
AIDOUNI et TAIEB
contre
FEDERATION DE CONSTANTINE

SENTENCE

LA Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 16 Octobre 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 8 Janvier 1958, la Commission fédérale des conflits de Constantine a prononcé l'exclusion du Parti des camarades MANCHON ; CHALENCON ; BINISTI ; AIDOUNI ; TAIEB et que ceux-ci ont, dans les délais statutaires, interjeté appel de cette sentence ;

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier, des pièces et tracts versés aux débats, du rapport des Organismes réguliers de la Fédération, des renseignements fournis à la C.N.C. par le Camarade MARZORATI, Membre du Comité Directeur, que les faits ayant entraîné la comparution des cinq camarades ci-dessus désignés devant la C.F.C. sont particulièrement graves et ont été exactement appréciés par ladite Commission ;

Considérant que le Camarade MARZORATI, délégué du C.D., a régulièrement présidé le Conseil Fédéral du 17 Novembre 1957 ainsi que le Congrès Fédéral du 24 Novembre. Que les décisions prises au cours de ces deux Assemblées ne sauraient être contestées et remises en cause ;

Considérant que les camarades MANCHON ; CHALENCON, BINISTI et TAIEB ne se sont pas inclinés devant ces décisions et ont créé une véritable scission au sein de la Fédération de Constantine ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de passer outre aux explications données par les appelants à l'appui de leurs actes d'indiscipline et d'approuver dans son entier la sentence fédérale ;

PAR CES MOTIFS

La C.N.C. approuve la sentence rendue par la Commission fédérale des Conflits de Constantine le 8 Janvier 1958 et dit que MANCHON, CHALENCON, BINISTI, AIDOUNI et TAIEB sont exclus du Parti à compter de cette date.

BERNIER - CHATHUANT - EULALIE
MONNERVILLE - NININE Omer
RINALDO - SIMEON - TRINQUEUR
contre
FEDERATION DE LA GUADELOUPE

SENTENCE

LA C.N.C., dans sa séance du 16 Octobre 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le 7 février 1958, la Commission Fédérale des Conflits de la Guadeloupe a prononcé les sanctions ci-après :

BERNIER et CHATHUANT : un an de suspension de délégation ; EULALIE, MONNERVILLE, Omer NININE, RINALDO, SIMEON, TRINQUEUR : un blâme à chacun d'eux.

Considérant que les camarades ci-dessus désignés ont fait appel de cette décision dans les délais réglementaires, motif pris de ce que la Commission Fédérale des Conflits aurait été irrégulièrement composée ;

Considérant que seuls les camarades BERNIER et CHATHUANT avaient qualité pour porter la sentence fédérale devant la C.N.C. comme ayant fait l'objet d'une sanction de suspension de délégation. Qu'aux termes de l'article 58 du Règlement du Parti les sanctions d'un degré inférieur (avertissement privé ou public et blâme) sont dans tous les cas définitives et ne peuvent être déférées à la C.N.C. Qu'ainsi les appels faits par les camarades EULALIE, MONNERVILLE, Omer NININE, RINALDO, SIMEON et TRINQUEUR sont statutairement irrecevables ;

Considérant d'ailleurs que la Commission Fédérale des Conflits réunie le 7 février 1958 était composée de sept membres dont cinq titulaires et deux suppléants, ainsi qu'il ressort du procès-verbal de la séance. Que l'observation faite par les appelants au sujet de la composition de ladite Commission doit donc être rejetée ;

Considérant que BERNIER, n'ayant tenu aucun compte de la décision prise à son encontre par la C.F.C., a fait l'objet d'une nouvelle demande de contrôle qui s'est terminée par l'exclusion du Parti de ce camarade à la date du 5 septembre 1958 ;

Considérant que cette seconde décision n'a pas été frappée d'appel par le citoyen BERNIER, conscient de la gravité de son acte d'indiscipline (candidat aux élections au Conseil de la République du 8 juin 1958 contre les candidats régulièrement désignés par la Fédération Socialiste de la Guadeloupe).

PAR CES MOTIFS

La Commission Nationale des Conflits

Constate que le citoyen BERNIER est exclu du Parti depuis le 5 septembre 1958 ;

Confirme en ce qui concerne CHATHUANT la suspension de délégation d'un an prononcée contre lui le 7 février 1958 ;

Rejette purement et simplement, comme contraires au Règlement, les appels formés par les camarades EULALIE, MONNERVILLE, Omer NININE, RINALDO, SIMEON et TRINQUEUR.

***

En ce qui concerne CHATHUANT, la Fédération de la Guadeloupe a qualité pour laisser à celui-ci le mandat de Conseiller Général dont il est titulaire, si elle le juge nécessaire à l'intérêt du Parti.

J.-J. MARIE

contre

BUREAU NATIONAL J. S.

SENTENCE

LA C.N.C., dans sa séance du 16 octobre 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le 3 juillet, le Bureau National des Jeunesses Socialistes, sous la signature de Pierre Herbaut et Roger Fajardie, a déposé une demande de contrôle contre le Citoyen J.-J. MARIE ;

Considérant que les actes d'indiscipline reprochés à ce Citoyen sont extrêmement graves, ainsi qu'il résulte du dossier et des pièces qui y ont été versées ;

Considérant que le fait par MARIE d'avoir quitté le Parti postérieurement au 3 juillet 1958 ne saurait avoir pour effet de dessaisir la C.N.C. Qu'au contraire une telle attitude prouve que les actes d'indiscipline reprochés à J.-J. MARIE ont été accomplis avec la volonté bien arrêtée de nuire au Parti.

PAR CES MOTIFS :

La C.N.C. décide d'exclure J.-J. MARIE du Parti à compter du 3 juillet 1958.

DELARUE Claude (J.S.)

contre

FEDERATION DE SEINE-ET-OISE

SENTENCE

LA C.N.C., dans sa séance du 16 octobre 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le 7 mai 1958, le Citoyen Claude DELARUE a fait appel de la sentence rendue à son encontre par la Commission Fédérale des Conflits de Seine-et-Oise à la date du 12 avril 1958 ;

Considérant que la C.N.C. ne saurait tenir compte du fait que DELARUE a quitté le Parti postérieurement à son appel pour se dessaisir de l'affaire ; qu'au contraire cette attitude prouve bien que la sanction prise par la C.F. de Seine-et-Oise était largement justifiée. Qu'il y a donc lieu de la confirmer en l'aggravant.

PAR CES MOTIFS :

La C.N.C. décide d'exclure du Parti le Citoyen DELARUE à compter du 12 avril 1958, date de la sentence fédérale.

DUFOUR Maurice

contre

FEDERATION DE LA SEINE

SENTENCE

LA C.N.C., dans sa séance du 16 octobre 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 22 avril 1958, le Citoyen Maurice DUFOUR a fait appel de la sentence rendue à son encontre par la Commission Fédérale des Conflits de la Seine, le 24 mars 1958 ;

Considérant que la C.N.C. ne saurait tenir compte du fait que Maurice DUFOUR a donné sa démission du Parti, postérieurement à son appel, pour se dessaisir de l'affaire ; qu'au contraire cette attitude prouve bien que la sanction prise par la C.F.C. de la Seine était largement motivée. Qu'il y a donc lieu de la confirmer en l'aggravant ;

PAR CES MOTIFS :

La C.N.C. décide d'exclure du Parti le citoyen Maurice DUFOUR à compter du 24 mars 1958, date de la sentence fédérale.

SENTENCE FEDERALE

LA Commission Fédérale des Conflits du Var, dans sa séance du 29 mai 1958, a décidé l'exclusion du citoyen Gabriel ESCUDIER.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE PROCHAIN CONSEIL NATIONAL

(Note du Secrétariat)

DE façon à faciliter l'organisation des débats dans les sections et fédérations, nous croyons utile de donner les précisions suivantes, concernant le prochain Conseil National :
C'est le Congrès Extraordinaire d'Issy-les-Moulineaux (4 décembre) qui en a fixé le principe.

Comme le rappelle la circulaire n° 926 adressée aux Secrétaires Fédéraux, « Le Conseil National sera spécialement réuni dès la nomination du 1er Ministre pour fixer définitivement la position du Parti à l'égard du gouvernement », **le Conseil National sera donc convoqué dès que sera définitivement connue la date de la désignation du 1er Ministre.**

Il est d'ores et déjà très vraisembable que le Conseil se tiendra à Puteaux les 10 et 11 JANVIER 1959.

Mais le Congrès d'Issy a voulu que ces assises fournissent en même temps l'occasion au Parti d'examiner les gros problèmes de l'actualité, à la lumière des récents événements.

Réparti au cours de la première journée en Commissions de travail, le Conseil National se déroulera donc, à cet égard, dans les mêmes conditions que la Conférence d'Information de Puteaux (3 Mai), la méthode alors employée ayant donné entière satisfaction et s'étant révélée des plus efficace. C'est pourquoi les délégués au Conseil ont été invités à se faire accompagner d'un ou plusieurs camarades choisis dans la Fédération pour leurs aptitudes particulières à participer aux études et discussions qu'implique le travail en commission. Ainsi s'établira, une nouvelle fois, une fructueuse confrontation entre les camarades des sections et les responsables sur le plan national, les uns comme les autres tirant le plus gros profit d'un vaste et libre échange de vues, tel qu'un grand parti démocratique, aussi souvent qu'il est possible, se fait un honneur d'organiser, et grâce au sérieux et à la discipline de tous, de réussir.

Le Gérant : Georges BRUTELLE,
12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

FÉDÉRATION DU LIVRE C.G.T. F.O.

S. E. P.
5, Bd de Strasbourg,
ARRAS (P.-de-C.)